

Société Française de Médecine Dentaire du Sommeil

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la préfecture de Paris le 16 février 2012
Siège social : 46 rue du Général Foy - 75008 Paris

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du jeudi 20 mars 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq et le **20 mars à 13 heures 00**, les membres de l'Assemblée Générale de l'association dénommée **Société Française de Médecine Dentaire du Sommeil**, dont le siège social est 46 rue du Général Foy - 75008 Paris, se sont réunis sur convocation du **Président par mail**.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Sont présents ou représentés :

Mme Maguy Levy - Présidente
M. Boris Petelle – Vice-président
Mme Sylvie Legris - Secrétaire Générale
Mme Laurence Jordan – Trésorière
M. Pascal Garrec
Mme Isabelle Bonafé
M. Emmanuel d'Incau
M. Jean-Pascal Gaudrie
Mme Sylvianne Raskin
Mme Zoé Prud'homme
Mme Virginie Lachiche

Mme Christelle Prouff – Colloquium

M. Jean-Baptiste Kerbra - Trésorier adjoint : absent
Mme Maria-Clotilde CARRA : absente
Mme Julia Cohen-Levy : absente
M. Yves Soyer : absent
M. Claude Chabre : Absent excusé, a donné pouvoir à Maguy Lévy
M. Serge Da Costa : Absent excusé, a donné pouvoir à Maguy Lévy
Mme Cécile Ageorges : Absente excusée, a donné pouvoir à Maguy Lévy
Mme Perrine Pitalugue Pokoj : Absente excusée, a donné pouvoir à Maguy Lévy
Mme Vanessa Moby : Absente excusée, a donné pouvoir à Sylvie Legris
Mme Sylvie Prime : Absente excusée, a donné pouvoir à Maguy Lévy
Mme Cindy François : Absente excusée, a donné pouvoir à Maguy Lévy

Mme Maguy Lévy préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association ;
Mme Sylvie Legris est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire Générale de l'association.

La Présidente dépose sur le bureau de l'Assemblée Générale et met à la disposition de ses membres :

- Les pouvoirs des membres représentés ;
- La feuille de présence certifiée exacte ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2024
- Le bilan comptable pour l'exercice clos
- Le budget prévisionnel pour l'exercice 2024-2025

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

1. Questions diverses
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2024 (voir en PJ)
3. Rapport moral du Président
4. Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024
5. Quitus aux administrateurs de leur gestion
6. Affectation du résultat
7. Approbation du budget 2024-2025
8. Montant de la cotisation 2026
9. Modification du siège social sur décision du CA
11. Questions diverses

La Présidente donne ensuite la parole à tout membre de l'Assemblée Générale et la discussion s'engage en fonction des différents points à l'ordre du jour.

1. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 novembre 2024

La Présidente demande l'approbation de l'Assemblée Générale sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2024.

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2024.

3. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Chers membres et amis de la Société Française du Sommeil,
Alors que nous entamons une nouvelle année, il est crucial de mettre en lumière le rôle fondamental que joue le sommeil dans notre santé globale, et plus particulièrement dans le domaine de la santé bucco-dentaire. En tant que présidente de la Société Française du Sommeil, je suis convaincue que la qualité du sommeil est intrinsèquement liée à notre bien-être physique et mental, et cela inclut la santé de notre bouche et de nos dents.

Le sommeil, souvent sous-estimé dans nos vies trépidantes, est un pilier essentiel de notre santé. Des études montrent que les troubles du sommeil peuvent exacerber divers problèmes dentaires, tels que les douleurs mandibulaires, le bruxisme et d'autres conditions affectant la cavité buccale. Il est donc impératif que, en tant que professionnels de la santé dentaire, nous comprenions et intégrions cette dimension dans notre pratique.

Pour cela, nous devons nous concentrer sur trois axes majeurs : la prévention, le dépistage et le traitement des troubles du sommeil.

1. Prévention : Nous devons sensibiliser nos patients à l'importance d'un sommeil de qualité et à ses implications. Cela inclut les enfants dès leurs plus jeunes âges

2. Dépistage : La reconnaissance des symptômes des troubles du sommeil, tels que le bruxisme ou l'apnée du sommeil, est essentielle. En tant que chirurgiens-dentistes, nous sommes souvent en première ligne pour identifier ces problèmes. Il est impératif que nous soyons formés pour orienter nos patients vers des solutions adaptées.

3. Traitement : Enfin, nous devons explorer des traitements innovants en collaboration avec des partenaires industriels. Cela inclut le développement de dispositifs intra-oraux pour gérer l'apnée du sommeil, tout en restant à l'écoute des dernières avancées dans ce domaine.

Cette année, nous mettrons en œuvre des initiatives clés pour renforcer la collaboration entre les professionnels de la santé dentaire et d'autres disciplines, afin de mieux comprendre l'interaction entre le sommeil et la santé bucco-dentaire. Nous organiserons des conférences, des ateliers et de nouvelles campagnes de sensibilisation, tout en nous associant à des entreprises engagées dans la recherche et le développement.

Je vous invite tous à participer activement à ces projets, à partager vos expériences et à contribuer à cette mission collective. Le sommeil doit être un sujet de dialogue ouvert et constructif au sein de notre communauté professionnelle.

Ensemble, faisons du sommeil une priorité dans notre pratique et dans la vie de nos patients.

Je vous remercie pour votre engagement et votre passion.

Dr Maguy Levy
Présidente de la SFMDS

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées prend acte du rapport moral du Président.

4. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

*** Exercice 01-10-2023 / 30-09-2024**

Le résultat de la société est **bénéficiaire** à hauteur de **3 070,24 €**, se décomposant :

Ventes sur l'exercice : **27 560,00 €** (chiffres d'affaires en baisse de 31,14% / à l'exercice N-1).

Achats sur l'exercice : **24 489,76 €** (dépenses en baisse de 4,62% par rapport à l'exercice N-1).

Pour résultat, une hausse du solde bancaire qui est de 39 916,34 euros (N-1 = 36 846,10 €) au 30/09/2024.

Le montant du report à nouveau pour cette année est de : **+ 3 070,24 €**

• 30/09/2013	déficit cumulé de	- 8 772,93 €
• 30/09/2014	report à nouveau	(+ 1 018,56 €) = - 7 754 € ☹
• 30/09/2015	report à nouveau	(+ 4 116,70 €) = - 3 638 € ☹
• 30/09/2016	report à nouveau	(+ 7 930 €) = + 4 292 € ☺
• 30/09/2017	report à nouveau	(+ 15 807 €) = + 20 100 € ☺
• 30/09/2018	report à nouveau	(- 8 807 €) = + 11 292 € ☺
• 30/09/2019	report à nouveau	(+ 4 599 €) = + 15 891 € ☺
• 30/09/2020	report à nouveau	(+ 6 986 €) = + 22 877 € ☺
• 30/09/2021	report à nouveau	(- 945 €) = + 21 932 € ☺
• 30/09/2022	report à nouveau	(-15 053,83 €) = + 6 878 € ☺
• 30/09/2023	report à nouveau	(+14 348,21€) = +21 226,21€ ☺
• 30/09/2024	report à nouveau	(+ 3 070,24€) = +24 296,45€ ☺

Ainsi le bénéfice est de : **+ 24 296,45 €**

**Pour rappel, nous avons récupéré sur l'exercice précédent les frais d'inscriptions des étudiants du DIU TOSSAOS (Université Paris Cité) pour nos journées de 2020 (4 050 €), 2021 (3 450 €) et 2022 (6 150 €) soit un total de 13 650 € qui participaient grandement au bénéfice de l'année N-1.*

*** Détail des dépenses/recettes exercice 01-10-2023 et le 30-09-2024**

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production vendue de services	27 560,00
7060001 Cotisations membres	8 600,00
7060060 Sponsors/mécénat	
7061025 Inscriptions journée 23 mai	13 500,00
7061026 Sponsor journée 23 mai	5 460,00
7061030 Journées université Paris cité	
7081050 Formation webinar	
Chiffres d'affaires nets	27 560,00
Total des produits d'exploitation (I)	27 560,00
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes	21 789,76
6040010 Colloquium webinar	
6040020 Conférenciers journée 10 ans	
6040022 Conférencier journée 23 mai	554,45
6040025 Frais journée 23 mai	3 421,35
6063010 Licence View Colloquium	3 000,00
6164000 Assurances risques d'exploit.	
6181010 Newsletter	
6214010 Secrétariat	586,99
6226000 Honoraires Expert-comptable	624,00
6226400 Honoraires Colloquium	6 021,03
6231050 Communication	3 585,60
6234000 Cadeaux à la clientèle	400,00
6236000 Catalogues & imprimés	1 537,20
6238000 Divers (pourboires dons...)	324,95
6251000 Voyages & déplacements	48,89
6264010 Hébergement site internet	900,00
6278000 Autres frais & commissions	576,49
6278010 Commissions CB	79,78
6278020 Commissions stripe	2,25
6278030 Commissions Lemonway	126,78
Impôts, taxes et versements assimilés	2 700,00
6333010 Dépenses form. internes	2 700,00
Dotation d'exploitation	
Total des charges d'exploitation (II)	24 489,76
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 070,24

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées les comptes qui se soldent par un résultat positif.

5. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées donne quitus aux administrateurs et membres du bureau de leur gestion au titre de l'exercice clos.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est affecté au compte report à nouveau.

Résolution :

L'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées accepte de reporter le résultat de l'exercice clos au compte report à nouveau.

7. APPROBATION DU BUDGET 2024-2025

*** Budget Prévisionnel exercice 01-10-2024 et le 30-09-2025**

	<i>Recettes N</i>		<i>Dépenses N</i>
<i>Cotisations</i>	8 000,00		
<i>Sponsors, mécénat</i>	10 000,00		
<i>Formations</i>	7 000,00		
<i>Colloquium</i>			13 000,00
<i>Frais bancaires</i>			650,00
<i>Assurances</i>			850,00
<i>Expert-comptable</i>			700,00
<i>Formation</i>			1 000,00
<i>Communication</i>			5 000,00
<i>Réception (formation)</i>			3 500,00
<i>Fournitures</i>			300,00
TOTAL	25 000,00		25 000,00

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées le budget 2024-2025 tel que présenté par la trésorière.

8. MONTANT DE LA COTISATION 2026

Sur proposition du Conseil d'administration, le montant annuel de la cotisation est fixé à 105 Euros.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées la proposition du Conseil d'administration pour fixer le montant de la cotisation à 105 € pour l'année 2026.

9. MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL SUR DÉCISION DU CA

Sur proposition du conseil d'administration le siège social de l'association sera modifié à l'Université Paris Cité UFR d'Odontologie 5 rue Garancière 75006 Paris. Nous avons reçu le courrier d'accord de l'Université Paris Cité que vous pouvez lire en annexe.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées le nouveau siège de la SFMDS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et la Secrétaire Générale.

La Présidente

Maguy Levy

La Secrétaire Générale

Sylvie LEGRIS